

*Date de dépôt : 22 décembre 2010*

## **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la gestion de la Fondation pour les zones agricoles spéciales pour l'exercice 2009**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

### **1. Préambule**

Le Conseil d'Etat communique au Grand Conseil le rapport annuel de gestion établi conformément à l'article 7 de la loi concernant la constitution de la Fondation pour les zones agricoles spéciales (PA 330.00) du 19 septembre 2008.

Ce rapport comprend le rapport administratif, soit le rapport d'activité et de rémunération de la Fondation, ainsi que ses états financiers 2009 révisés, approuvés par le conseil de fondation le 25 mars 2010. En date du 15 décembre 2010, le Conseil d'Etat a donné son approbation au rapport administratif, conformément à l'article 4 des statuts de la Fondation (PA 330.01).

Constituée le 25 novembre 2008 par l'entrée en vigueur de la loi PA 330.00, la Fondation pour les zones agricoles spéciales (ci-après : la Fondation) a pour principale mission d'assurer la gestion foncière des zones agricoles spéciales, destinées à accueillir les serres et autres installations nécessaires à la production agricole non tributaire du sol.

Les périmètres de ces zones, approuvés par le Conseil d'Etat le 24 janvier 2007, comprennent les principaux secteurs à vocation maraîchère ou horticole de la plaine de l'Aire, des anciens marais de Veyrier - Troinex, ainsi qu'une partie du territoire agricole des communes de Bardonnex et Plan-les-Ouates. Deux secteurs de moindre importance sont localisés sur les communes de Satigny et Collonge-Bellerive.

Dans la limite des compétences qui lui sont attribuées par la loi, la Fondation peut également planifier, réaliser et exploiter les équipements à caractère collectif associés aux serres tels que les voiries, les canaux de stockage et d'évacuation des eaux ou les espaces à vocation naturelle.

## **2. Organisation de la Fondation**

Conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts de la Fondation (PA 330.01), ses organes sont les suivants :

- le conseil de fondation;
- le comité de direction;
- l'organe de révision.

### ***2.1 Le conseil de fondation***

Le 2 mars 2009, le Conseil d'Etat a arrêté la composition du conseil de fondation comme suit :

- 3 représentants de l'Etat de Genève :
  - M<sup>me</sup> Karine Salibian Kolly, M. Jean-Marc Sermet, M. Bernard Trottet;
- 2 représentants de l'association des communes genevoises :
  - M. Luc Malnati, M. Dinh Manh Uong;
- 2 représentants de l'union maraîchère de Genève :
  - M. Alexandre Cudet, M. Edouard Jaquenoud;
- 1 représentant d'AgriGenève :
  - M<sup>me</sup> Martine Roset;
- 1 représentant du groupement technique horticole genevois :
  - M. Thierry Sandmeier.

### ***2.2 Le comité de direction***

Le comité de direction a été désigné le 31 mars 2009, de la manière suivante :

Président : M. Dinh Manh Uong

Vice-président : M. Alexandre Cudet

Directrice a.i. : M<sup>me</sup> Martine Roset

### **2.3 Organe de révision**

La révision de la comptabilité et des comptes annuels de la Fondation est confiée à la fiduciaire CTR-Audit & Conseils SA.

### **3. Activité déployée par la Fondation**

L'activité limitée de la Fondation durant l'année 2009 est décrite dans le rapport administratif annexé. Elle peut se résumer, pour l'essentiel, de la manière suivante :

- Mise en place d'une organisation fonctionnelle provisoire (locaux, support administratif).
- Recherche d'un financement pour le budget de fonctionnement. Le budget d'investissement est assuré dans un premier temps par une subvention d'investissement octroyée par l'Etat de Genève et prélevée sur la loi de renaturation de l'Aire.
- Participation à diverses séances concernant des projets d'aménagement ayant une incidence directe sur les zones agricoles spéciales (PACA St-Julien – Plaine de l'Aire, déclassement des Cherpines – Charrotons, déplacement de l'UMG, revitalisation du ruisseau des Marais dans la ZAS de Veyrier – Troinex).
- Sur un plan plus opérationnel, deux projets ont particulièrement retenu l'attention de la Fondation. Il s'agit d'une part du projet de relocalisation d'une serre maraîchère d'un hectare appartenant à M. Jean-Marc Vuillod sur le site de Compesières et, d'autre part, l'accompagnement de l'établissement du plan localisé agricole (PLA) de M. Alexandre Cudet, en vue de la construction d'une nouvelle serre maraîchère de six hectares à Veyrier.
- Notons également que la Fondation a proposé ses services dans le cadre de l'adoption du projet de loi de modification des limites des zones dans le secteur des Cherpines-Charrotons, en vue de la relocalisation de trois exploitations maraîchères sises dans le périmètre.

### **4. Situation financière**

Pour mener à bien ses missions, la Fondation bénéficie d'un transfert d'une part de crédit de deux millions provenant de la loi de renaturation de l'Aire (L 9522), octroyée à titre de compensation des emprises du projet en faveur de l'agriculture locale. Une partie de ce montant sera du reste transférée à la Fondation par l'Etat sous forme de terrains. La Fondation peut en outre disposer d'un financement public fédéral et cantonal qui se fonde

principalement, pour les investissements, sur la législation en matière d'améliorations structurelles.

S'agissant des charges de fonctionnement, elles sont censées être couvertes, soit par la plus-value résultant du différentiel du prix entre l'acquisition et la revente de terrains, soit par un financement privé.

Dans les faits, et en dépit des recherches menées par le comité de direction, aucune source de revenu n'a pu être dégagée à ce jour pour assurer le fonctionnement de la Fondation.

Pour cette raison et à titre transitoire, la commune de Confignon met à disposition ses infrastructures ainsi que son secrétaire général adjoint à raison d'un taux d'activité de 10 %. Une telle situation, précaire, ne saurait toutefois perdurer sans remettre en cause l'existence même de la Fondation, raison pour laquelle un projet de loi prévoyant le versement d'une indemnité annuelle de fonctionnement de 100 000 F pour les années 2011 à 2014 a été élaboré (PL 10764).

#### **4.1 Comptes 2009**

Le résultat du compte d'exploitation de la Fondation se solde, pour la période allant du 31 mars au 31 décembre 2009, par un déficit de 10 724 F, correspondant aux charges salariales, aux jetons de présence des membres de la Fondation, ainsi qu'au paiement de l'organe de révision.

#### **4.2 Bilan 2009**

Le bilan au 31 décembre 2009 s'établit à 2 000 000 F représentant le montant de la créance de l'Etat de Genève en faveur de la Fondation, accordée à titre de compensation dans le cadre de la loi de renaturation de l'Aire (L 9522). Relevons que cette créance initialement libellée « Capital de dotation » a été corrigée avec l'aval du conseil de fondation en « subvention d'investissement » dans le rapport de révision du 27 août 2010.

La Fondation n'étant pas dotée d'un capital initial, celui-ci présente un solde négatif de 10 724 F, correspondant au résultat du 1<sup>er</sup> exercice.

### **5. Conclusions**

La mission première de la Fondation est de favoriser la construction de serres au sein des périmètres des zones agricoles spéciales et de veiller à la réalisation des infrastructures connexes à ce développement.

Si la Fondation n'a pu déployer qu'une activité restreinte durant l'année 2009, son importance va croître très rapidement en regard des nombreux projets actuellement planifiés par les exploitants maraîchers.

Par ailleurs, la Fondation peut également contribuer à la recherche de solutions de relocalisation pour des exploitations agricoles impactées par des projets d'aménagement.

En l'absence d'un financement adéquat de son budget de fonctionnement, la Fondation se trouve cependant dans une situation délicate. Pour cette raison, et afin de pérenniser son action qui demeure indispensable pour la mise en valeur des périmètres à vocation maraîchère et horticole du canton, il est nécessaire qu'une indemnité complémentaire lui soit accordée, par l'adoption d'une loi de financement spécifique à compter de l'exercice 2011.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Mark MULLER

#### Annexes :

- *Rapport administratif et états financiers 2009 approuvés par le conseil de fondation*
- *Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009*

FONDATION POUR LES ZONES AGRICOLES SPECIALES

# RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER 2009

FONDATION POUR LES ZONES AGRICOLES SPECIALES  
25/03/2010

## Table des Matières

Mot du Président	3
I. But de la Fondation	4
II. Organigramme	4-5
III. Résumé des séances du Conseil de Fondation	5-7
IV. Résumé des travaux du comité de la Fondation	7
V. Projets ouverts en 2009	8
V.a) <i>Projet de Monsieur Vuillod</i>	8
V.b) <i>PLA Monsieur Cudet</i>	8-9
V.c) <i>Projet de développement aux Cherpines</i>	9
VI. Finances et comptabilité	10
VII. Rapport de l'organe de contrôle	11-18

## Mot du Président



En application de la loi PA 330.00 entrée en vigueur le 25 septembre 2008, la Fondation pour les zones agricoles spéciales (FZAS) a été officiellement mis en place le 31 mars 2009 avec la constitution de son Conseil et de son Comité de direction.

Le travail initial de la Fondation s'est résumé à la recherche de moyens financiers pour son fonctionnement. En effet, la dotation de Fr. 2'000'000.- décidée par le Grand Conseil au travers du vote de la loi 9522 de la renaturation de l'Aire lors de la création de la FZAS sert notamment à l'aménagement des ZAS, la mise en place d'équipements, les acquisitions et les échanges en vue de la réalisation des zones agricoles spéciales. La Fondation n'a pas pu bénéficier d'un budget de fonctionnement. Les membres du comité de la FZAS ont donc réalisé tout au long de l'année des tâches opérationnelles et administratives de manière bénévole. Des discussions avec les autorités ainsi que différents partenaires ont eu lieu pour déterminer les possibilités de financement.

En attendant de voir la situation se décanter et afin de pouvoir traiter les premiers dossiers qui arrivent, la commune de Confignon a mis à disposition de la FZAS l'un de ses collaborateurs pour un taux d'occupation de 10%.

La FZAS revêt d'une grande importance dans le cadre de l'application du plan directeur cantonal en ce qui concerne les zones agricoles spéciales. Elle a également un rôle à jouer dans le cadre de déplacement de producteurs situés dans des périmètres de développement urbain. Le projet d'urbanisation des Cherpines est justement l'exemple souvent mentionné ce dernier temps.

Il est donc important que la FZAS trouve les moyens financiers nécessaires pour réaliser ses tâches, mais également pour avoir une visibilité plus importante pour les différents acteurs territoriaux de notre canton.

Dinh Manh Uong

Président



## I. But de la Fondation des zones agricoles spéciales

La loi concernant la constitution de la Fondation pour les zones agricoles spéciales adoptée par le Grand Conseil mentionnent dans les alinéas 1 et 2 de l'article 2 de la loi les buts de la Fondation :

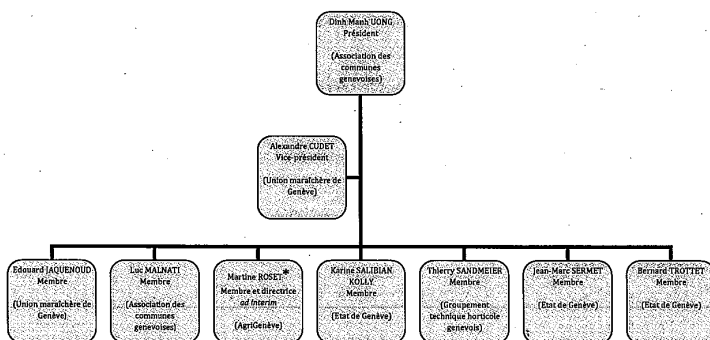
### Art. 2

<sup>1</sup>La fondation a pour but de définir, promouvoir, de développer et d'améliorer la structure foncière dans les zones agricoles spéciales, voire de réaliser et d'exploiter les équipements collectifs y relatifs.

<sup>2</sup>À cette fin, elle peut se porter acquéreur de tous terrains utiles dans les zones agricoles spéciales, ainsi qu'en zone agricole de façon à pouvoir précéder à des échanges en zone agricole spéciale.

## II. Organigramme de la Fondation pour les zones agricoles spéciales au 31.12.2009

### Conseil de Fondation



\*Lors de la séance d'installation, Madame Martine Roset a également été nommée directrice *ad interim* de la Fondation dans l'attente d'obtenir un budget de fonctionnement permettant l'engagement d'un directeur. Depuis le 3 décembre 2009, la commune de Confignon a mis à disposition Monsieur Mario Rodriguez, secrétaire général adjoint de la commune, pour effectuer les tâches administratives pour le suivi des projets réalisés jusqu'alors par Madame Martine Roset et Monsieur Dinh Manh Uong.

### Comité de direction

Le comité de direction est composé de :

Monsieur Dinh Manh UONG, Président de la Fondation

Monsieur Alexandre CUDET, Vice-président de la fondation

Madame Martine ROSET, Directrice ad interim

Monsieur Mario RODRIGUEZ, chargé de projets et aide administratif et financier *ad interim*

### III. Résumé des séances du Conseil de Fondation

#### Séance du 31 mars 2009

La séance du 31 mars 2009 a eu le privilège d'accueillir le Conseiller d'Etat Robert Cramer en charge du département du territoire afin de présider la séance constitutive. Après une introduction du Conseiller d'Etat, les membres du Conseil ont désigné le président, le vice-président et la directrice *ad interim*. Le Conseil de Fondation prend alors la forme suivante :

Monsieur Dinh Manh UONG, Président de la Fondation

Monsieur Alexandre CUDET, Vice-président de la fondation

Madame Martine ROSET, Membre et Directrice ad interim

Edouard JACQUENOUD, Membre

Luc MALNATI, Membre

Karine SALIBIAN KOLLY, Membre

Thierry SANDMEIER, Membre

Jean-Marc SERMET, Membre

Bernard TROTTE, Membre

Durant cette séance, il est également discuté de la nécessité de créer un règlement interne de fonctionnement conformément aux statuts adoptés par le Grand Conseil. Il est proposé de modifier dans un premier temps les statuts en mentionnant les dispositions en matière de droit de signature.

Des discussions concernant l'implantation de l'Union maraîchère de Genève en zone ZAS, et plus spécifiquement dans la plaine de l'Aire. Toutefois, les études du PACA Saint-Julien ne sont pas suffisamment avancées pour se faire une idée de l'image qu'aura le secteur et de la pertinence d'une telle implantation dans cette zone.

Lors de cette même séance, il est présenté un guide de mise en œuvre des zones agricoles spéciales.

*Séance du 11 juin 2009*

Dans sa séance du 11 juin, la FZAS a particulièrement discuté sur trois points : le capital d'investissement de dotation, le cahier des charges du futur directeur de la fondation ainsi que le budget de fonctionnement.

Un capital de dotation d'un montant de Fr. 2'000'000.- sera octroyé à la fondation via la loi sur la renaturation de l'Aire. Une partie est réalisable sous forme de liquidités, une autre sous forme de terrains à transférer par le service de renaturation auprès de la FZAS. La répartition est de l'ordre de Fr. 1'600'000.- en liquidités et Fr. 400'000.- en terrains.

Lors de cette même séance, le cahier des charges du futur directeur-trice est accepté. Le profil de la personne recherchée présente les caractéristiques suivantes : études supérieures type ingénieur ETS et expérience du milieu agricole et maraîcher.

Finalement, il est décidé que ce poste ne sera pas calqué sur les statuts de l'Etat de Genève, des statuts du personnel devront être mis en place au moment venu.

Le Conseil de fondation accepte également le budget qui lui est présenté. Ce dernier se monte à Fr. 133'000.- dont Fr. 70'000.- pour le poste à 50% du futur directeur. Les discussions portent sur la rémunération du directeur qui semble être basse pour certains des membres. Toutefois, il est une nouvelle fois expliqué que la FZAS ne possède pas de ressources financières permettant de respecter le budget. Il est rappelé que les membres du comité de direction travaillent « bénévolement » à des tâches qui incomberaient au directeur-trice. Le comité de direction poursuit ses recherches de financement auprès des communes concernées par les ZAS et auprès des services de l'Etat.

La FZAS traite également la nomination de l'organe de révision. Le comité de direction est chargé d'en trouver un et de le faire valider lors de la prochaine séance du Conseil.

*Séance du 3 décembre 2009*

Lors de la séance du 3 décembre, il est présenté au Conseil la structure provisoire d'urgence mise en place par le comité de direction. Les innombrables travaux administratifs et les projets qui doivent être suivis ont poussé le comité de direction à trouver des moyens externes afin d'avoir l'aide nécessaire et alléger ainsi la charge de travail des membres du comité. Une solution a été trouvée avec la commune de Confignon qui met à disposition, à raison de 10% d'occupation, un de ses collaborateurs à savoir Monsieur Mario Rodriguez, secrétaire général adjoint communal. Une facture d'honoraires sera envoyée à la FZAS lorsqu'elle aura un financement pour la création du poste de directeur-trice. Le tarif facturé est de Fr. 140.-/heure TTC (y.c locaux et matériel).

Le collaborateur de la commune de Confignon devra réaliser des travaux administratifs et suivre les projets et demandes en cours. Cette structure provisoire permet également à la FZAS d'être proactive dans les différentes sphères d'influence. Le Conseil de fondation accepte cette structure provisoire.

D'un point de vue financier, le Conseil approuve le budget de fonctionnement 2010 théorique qui lui est soumis. Il s'élève à Fr. 133'000.-.

Il est également annoncé que le comité de direction a eu l'engagement par écrit qu'une première tranche du capital d'investissement de dotation lui sera versé prochainement.

Le Conseil de fondation désigne l'organe de révision qui lui est soumis, à savoir :  
CTR-Audit & Conseil SA

Boulevard des Philosophes 17, Genève

Le Président fait également état des projets/demandes qui sont parvenus à la Fondation. Le comité de direction, par le biais du « nouveau » collaborateur provisoire, a la mission de décanter l'ensemble de ces demandes.

Finalement, le Conseil de fondation valide les objectifs 2010 de la FZAS que le Président soumet. Ils se déclinent sous quatre points :

1. Traitement des demandes reçues ;
2. Recherche des financements nécessaires pour le budget de fonctionnement en vue de la mise en place de la structure administrative définitive ;
3. Récupération du solde des liquidités prévues dans la loi pour les zones agricoles spéciales ;
4. Freiner l'esprit spéculatif des propriétaires de la Plaine de l'Aire en relation avec le PACA Saint-Julien Plaine de l'Aire.

#### **IV. Travaux réalisés par le comité de direction**

Malgré l'absence d'une direction définitive, le comité de direction a réalisé certaines tâches afin de lancer les activités de la FZAS :

1. Réalisation du cahier des charges du directeur-trice ;
2. Préparation et rédaction de l'annonce pour le poste précité ;
3. Etat des lieux du capital d'investissement de dotation ;
4. Recherche de locaux ;
5. Réalisation du budget pour l'exercice en cours et pour l'année 2010 ;
6. Recherche des différentes pistes de financement pour le budget de fonctionnement ;
7. Recherche d'un organe de révision ;
8. Recherche de synergies avec le service de renaturation dans le cadre de l'aménagement de la césure verte-bleue à la ZAS de Veyrier-Troinex ;
9. Participation aux séances du projet des Cherpines (lien avec le mandat agricole) ;
10. Participation aux séances publiques du PACA Saint-Julien Plaine de l'Aire ;
11. Participation au projet régional maraîcher ;
12. Réflexion sur le déplacement de l'UMG ;
13. Accueil des différentes demandes ;
14. Mise en place d'une structure provisoire ;
15. Contacts avec le Conseil d'Etat en vue du versement du capital d'investissement de dotation ;
16. Ouverture d'une relation bancaire

## V. Projets ouverts en 2009

Durant l'année 2009, la Fondation a reçu diverses demandes à traiter et/ou projets à suivre. La FZAS apporte le soutien nécessaire et tente d'être un relais auprès d'autres instances étatiques et/ou privées.

### *V.a) Projet Vuillod*

Le projet de Monsieur Jean-Marc Vuillod concerne la délocalisation de son entreprise maraîchère. Monsieur Vuillod possède 1 ha de serres en plastique et chauffées à l'aide de mazout dans la région de Compesières. Il souhaite reconstituer un hectare de serres avec un appoint d'énergie renouvelable. Il souhaite cultiver bio. Le projet pose un problème quant à son emplacement, il se situe en zone rouge, c'est-à-dire une zone inconstructible. La FZAS cherche des solutions pour ce producteur.

### *V.b) Plan localisé agricole (PLA) - Monsieur Cudet*

Monsieur Cudet possède une partie de son exploitation dans la ZAS de Veyrier-Troinex (schéma de la ZAS Veyrier Troinex en page 9). Un plan localisé agricole est en cours de traitement auprès de l'Etat. La FZAS souhaite, d'une part, apporter le soutien nécessaire auprès des différents services étatiques (service de l'agriculture, direction générale de l'aménagement du territoire) pour l'approbation du PLA. Ce dernier propose la réalisation de 5 ha de serres.

La FZAS souhaite profiter de ce PLA pour réaliser la césure bleue-verte telle qu'envisagée dans le cadre de l'image directrice. Cette césure bénéficierait aux exploitants de ce périmètre. Des synergies avec le service de renaturation des cours d'eau est possible afin de coordonner certains travaux.



Image directrice ZAS Veyrier-Troinex

### V.c) Projet Cherpines-Charrotons

Suite au projet d'urbanisation dans le périmètre Cherpines-Charrotons (projet de loi de modification des limites des zones en cours de traitement auprès du Grand Conseil), la FZAS a reçu des demandes de trois maraîchers (dont un fermage) en vue d'une relocalisation de leurs exploitations dans le périmètre de la ZAS. La fondation cherche des possibilités dans la Plaine de l'Aire.

## VI. Finances et Comptabilité

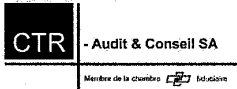
### Comptes de Fonctionnement 2009

	Budget 2009	Comptes 2009
Charges salariales	70'000.00	1'449.00
Local et support administratif et comptable	18'000.00	0.00
Organe de révision	5'000.00	5'000.00
Jetons de présence	10'000.00	4'275.00
Mandats d'études	30'000.00	
<b>TOTAL Charges</b>	<b>133'000.00</b>	<b>10'724.00</b>
Subvention d'exploitation	133'000.00	0.00
<b>TOTAL Revenus</b>	<b>133'000.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Résultat d'exercice</b>	<b>0.00</b>	<b>10'724.00</b>

#### Justifications :

- Charges salariales : Ce poste correspond aux dispositions prises dans le cadre de la structure provisoire tel que décidé dans la séance du Conseil de fondation le 3 décembre 2009. Il s'agit des heures passées par le collaborateur de la commune de Confignon pour la FZAS.  
 Nombre d'heures : 10.35  
 Tarif : 140.-/h  
 Total : Fr. 1'449.-
- Organe de révision : Montant mis en provision en vue des travaux que réalisera la fiduciaire CTR-Audit & Conseil SA.
- Jetons de présence : Application des tarifs des jetons de présence en vigueur fixés par le Conseil d'Etat, à savoir :  
 Président : Fr. 125.-/séance  
 Membre : Fr. 100.-/séance (les membres de la Fondation qui sont fonctionnaires de l'Etat ne touchent pas de jetons de présence)

	Nombre	Tarif / séance	Séance du Conseil de Fondation		Séances du bureau de la Fondation		Total I + II
			Nombre de séances	Total I	Nombre de séances	Total II	
Président	1	125	3	375	8	1000	1375
Vice Président (membre)	1	100	2	200	7	700	900
Directrice ad interim (membre)	1	100	3	300	8	800	1100
Membres	3	100	3	900		0	900
<b>Total</b>	<b>6</b>			<b>1775</b>		<b>2500</b>	<b>4275</b>



Boulevard des Philosophes 17  
1205 Genève

Tel : + 41 22 / 347.88.15  
Fax : + 41 22 / 347.88.17

E-mail : [cloude.truffer@ctr-audit.ch](mailto:cloude.truffer@ctr-audit.ch)

**FONDATION POUR LES ZONES AGRICOLES SPECIALES,**  
Genève

**Rapport de l'organe de révision  
sur le contrôle restreint pour l'exercice  
arrêté au 31 décembre 2009**

Genève, le 22 mars 2010





**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint**  
au Conseil de fondation de la  
**FONDATION DES ZONES AGRICOLES SPECIALES, Genève**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de la Fondation pour les zones agricoles spéciales pour le premier exercice arrêté au 31 décembre 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des additions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle. De plus conformément à l'article 27 des statuts nous devons contrôler l'existence d'un contrôle interne.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, aux statuts et aux normes RPC Swiss GAAP fondamentales. En revanche nous n'avons pu nous assurer de l'existence du contrôle interne qui doit encore être défini.

Genève, le 22 mars 2010

CTR - Audit & Conseil SA

Claude-Jean Truffer  
Réviseur responsable  
Expert réviseur agréé

**Annexe : Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie et annexe)**

Fondation pour les zones agricoles spéciales  
Genève

Index aux comptes annuels 2009

	Pages
<b>Comptes annuels</b>	
Bilan de la fondation	1
Compte d'exploitation de la fondation	2
Tableau des flux de trésorerie de la fondation	3
<b>Annexe aux comptes annuels</b>	
Principes, méthodes comptables et d'évaluation	4
Notes relatives aux comptes annuels	4
Rapport de performance	4

- 1 -

Fondation pour les zones agricoles spéciales  
Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009 (1er boucllement comptable)

31.12.2009

ACTIF	Note	CHF
<b>Actif circulant</b>		
Créance Etat de Genève	1	2'000'000
<b>Total actif circulant</b>		<b>2'000'000</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2'000'000</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>		
Passifs transitoires		10'724
<b>Total capitaux étrangers à court terme</b>		<b>10'724</b>
<b>Fonds propres</b>		
Capital de dotation		2'000'000
Perles & profits :		
- Résultat de l'exercice		-10'724
<b>Total des fonds propres</b>	2	<b>1'989'276</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2'000'000</b>

- 2 -

Fondation pour les zones agricoles spéciales  
Genève

<b>COMPTE D'EXPLOITATION</b>		<b>Budget</b>	<b>2009</b>
<b>pour la période allant du 31 mars au 31 décembre 2009</b>			
<b>PRODUITS</b>	<b>Note</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Subventions cantonales de fonctionnement		133'000	-
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>133'000</b>	<b>-</b>
<b>CHARGES</b>			
Charges salariales		70'000	1'449
Locaux et support administratif		18'000	
Honoraires de révision		5'000	5'000
Jetons de présence		10'000	4'275
Mandats d'études		30'000	
<b>Total autres charges</b>		<b>133'000</b>	<b>10'724</b>
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>133'000</b>	<b>10'724</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-</b>	<b>-10'724</b>

- 3 -

Fondation pour les zones agricoles spéciales  
Genève

Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice 2009

2009

CHF CHF

La fondation n'a pas enregistré de mouvement de trésorerie lors du premier exercice

- 4 -

Fondation pour les zones agricoles spéciales  
Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009

## A PRINCIPES, METHODES COMPTABLES ET EVALUATION

### Référentiel comptable

Dispositions légales CO, CC, LGAF, LIAF,

Prescriptions particulières Principes comptables SWISS-GAAP RPC fondamentales

Application de la directive transversale de l'Etat de Genève  
"Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées"

Comptabilisation Les charges et produits sont comptabilisés selon le principe de l'échéance.

Evaluations Les actifs et passifs de la fondation sont évalués selon le principe des coûts historiques.

Analyse des risques Une analyse des risques sera entreprise au début de l'activité de la fondation. Elle fera l'objet d'un document interne qui sera annuellement mis à jour. Les mesures visant à limiter ces risques seront adaptées en conséquence.

## B NOTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

2009

	CHF
<b>1 Créance Etat de Genève</b>	
Capital de dotation non libéré à la date du bouclerment	2'000'000
<b>2 Tableau de mouvement de capitaux</b>	
Capital de dotation à la constitution	2'000'000
Perte de l'exercice	<u>-10724</u>
Capitaux propres au 31 décembre 2009	1'989'276

## C RAPPORT DE PERFORMANCE

### ORGANISATION

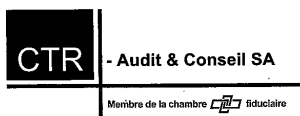
Adresse Fondation pour les zones agricoles spéciales (FZAS)  
par Commune de Confignon  
Chemin de Mouriaz 2  
1232 Confignon

- 5 -

**Fondation pour les zones agricoles spéciales**  
Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009

<b>Forme juridique</b>	Fondation de droit public, non inscrite au SSF
<b>But</b>	Définir, promouvoir développer et améliorer la structure foncière dans les zones agricoles spéciales, voire de réaliser et d'exploiter les équipements collectifs y relatifs.
<b>Fiscalité</b>	La fondation est au bénéfice d'une exonération fiscale
<b>Activités 2009</b>	La Fondation n'a pas encore débuté son activité.
<b>Conseil de fondation</b>	
<b>Comité de direction</b>	Dinh Manh UONG, Confignon - président Alexandre CUDET - Vice-président Martine ROSET - Directrice ad interim Mario RODRIGUEZ - Chargé de projets et aide administratif
<b>Membres</b>	Edouard JACQUENOUD Luc MALNATI Karine SALIBIAN KOLLY Thierry SANDMEIER Jean-Marc SERMET Bernard TROTTEZ  <i>signature collective à deux du président avec le vice-président</i>
<b>Autres personnes habilitées à signer : Directeur / Directrice</b>	Martine ROSET - Directrice ad interim  <i>signature collective à deux avec le président ou vice-président</i>
<b>Organe de contrôle</b>	CTR - Audit & Conseil SA Bd des Philosophes 17 1205 Genève  Premier contrôle : exercice 2009
<b>ANALYSE DE PERFORMANCE</b>	Ce point n'est pas applicable à ce premier exercice comptable



Bd des Philosophes 17  
1205 Genève

Tél.: +41 (0)22 347 88 15  
Fax: +41 (0)22 347 88 17  
E-mail: [claudetruffer@ctr-audit.ch](mailto:claudetruffer@ctr-audit.ch)

**FONDATION POUR LES ZONES AGRICOLES SPECIALES,**  
Genève

**Rapport de l'organe de révision  
sur le contrôle restreint pour l'exercice  
arrêté au 31 décembre 2009**

Genève, le 27 août 2010





## Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

au Conseil de fondation de la

### FONDATION DES ZONES AGRICOLES SPECIALES, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de la Fondation pour les zones agricoles spéciales pour le premier exercice arrêté au 31 décembre 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle. De plus conformément à l'article 27 des statuts non devons contrôler l'existence d'un contrôle interne.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, aux statuts et aux normes RPC Swiss GAAP fondamentales. En revanche nous n'avons pu nous assurer de l'existence du contrôle interne qui doit encore être défini.

Nous relevons que les comptes annuels présentent un déficit au bilan de CHF 10'724.-.

Genève, le 27 août 2010

CTR – Audit & Conseil SA

Claude-Jean Truffer  
Réviseur responsable  
Expert réviseur agréé

**Annexe** : Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie et annexe)

Fondation pour les zones agricoles spéciales  
Genève

**Index aux comptes annuels 2009**

---

	<b>Pages</b>
<b>Comptes annuels</b>	
Bilan de la fondation	1
Compte d'exploitation de la fondation	2
Tableau des flux de trésorerie de la fondation	3
<b><i>Annexe aux comptes annuels</i></b>	
Principes, méthodes comptables et d'évaluation	4
Notes relatives aux comptes annuels	4
Rapport de performance	4

- 1 -

Fondation pour les zones agricoles spéciales  
Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009 (1er boucléement comptable)

31.12.2009

ACTIF	Note	CHF
<b>Actif circulant</b>		
Créance Etat de Genève	1	2'000'000
<b>Total actif circulant</b>		<b>2'000'000</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2'000'000</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>		
Passifs transitoires		10'724
<b>Total capitaux étrangers à court terme</b>		<b>10'724</b>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>		
Subvention d'investissement		2'000'000
<b>Total capitaux étrangers à long terme</b>		<b>2'000'000</b>
<b>Capital de la fondation</b>		
Pertes & profits :		
- Résultat de l'exercice		-10'724
<b>Total du capital de la fondation</b>	2	<b>-10'724</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2'000'000</b>

- 2 -

Fondation pour les zones agricoles spéciales  
Genève

**COMPTE D'EXPLOITATION** Budget 2009  
pour la période allant du 31 mars au 31 décembre 2009

PRODUITS	Note	CHF	CHF
Subvention cantonale de fonctionnement		133'000	-
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>133'000</b>	<b>-</b>
<b>CHARGES</b>			
<b>Charges directes de projets</b>			
Mandats d'études		30'000	-
<b>Total des charges directes de projets</b>		<b>30'000</b>	<b>-</b>
<b>Frais administratifs</b>			
Charges salariales		70'000	1'449
Locaux et support administratif		18'000	
Honoraires de révision		5'000	5'000
Jetons de présence		10'000	4'275
<b>Total des frais administratifs</b>		<b>103'000</b>	<b>10'724</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>133'000</b>	<b>10'724</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>-</b>	<b>-10'724</b>

- 3 -

Fondation pour les zones agricoles spéciales  
Genève

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE POUR L'EXERCICE 2009

2009

---

CHF

CHF

La fondation n'a pas enregistré de mouvement de trésorerie lors du premier exercice

Fondation pour les zones agricoles spéciales  
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

A PRINCIPES, METHODES COMPTABLES ET EVALUATION

Référentiel comptable

Dispositions légales CO, CC, LGAF, LIAF,

Prescriptions particulières Principes comptables SWISS-GAAP RPC fondamentales  
Application de la directive transversale de l'Etat de Genève  
"Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées"

Comptabilisation Les charges et produits sont comptabilisés selon le principe de l'échéance.

Evaluations Les actifs et passifs de la fondation sont évalués selon le principe des coûts historiques.

Analyse des risques Une analyse des risques sera entreprise au début de l'activité de la fondation. Elle fera l'objet d'un document interne qui sera annuellement mis à jour. Les mesures visant à limiter ces risques seront adaptées en conséquence.

B NOTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

2009

1 Créance Etat de Genève

Subvention d'investissement à recevoir

CHF

2'000'000

2 Tableau de variation du capital

*Perte de l'exercice*

-10'724

Capital de la fondation au 31 décembre 2009

-10'724

C RAPPORT DE PERFORMANCE

ORGANISATION

Adresse

Fondation pour les zones agricoles spéciales (FZAS)  
pa Commune de Confignon  
Chemin de Mouriaz 2  
1232 Confignon

**Fondation pour les zones agricoles spéciales**  
Genève

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

<b>Forme juridique</b>	Fondation de droit public, non inscrite au SSF
<b>But</b>	Définir, promouvoir développer et améliorer la structure foncière dans les zones agricoles spéciales, voire de réaliser et d'exploiter les équipements collectifs y relatifs.
<b>Fiscalité</b>	La fondation est au bénéfice d'une exonération fiscale
<b>Activités 2009</b>	La Fondation n'a pas encore débuté son activité.
<b>Conseil de fondation</b>	
Comité de direction	Dinh Manh UONG, Confignon - président Alexandre CUDET - Vice-président Martine ROSET - Directrice ad interim Mario RODRIGUEZ - Chargé de projets et aide administratif
<b>Membres</b>	Edouard JACQUENOU Luc MALNATI Karine SALIBIAN KOLLY Thierry SANDMEIER Jean-Marc SERMET Bernard TROTTE

*signature collective à deux du président avec le vice-président*

**Autres personnes habilitées à signer : Directeur / Directrice**

Martine ROSET - Directrice ad interim

*signature collective à deux avec le président ou vice-président*

**Organe de contrôle** CTR - Audit & Conseil SA  
Bd des Philosophes 17  
1205 Genève

Premier contrôle : exercice 2009

**ANALYSE DE PERFORMANCE**

Ce point n'est pas applicable à ce premier exercice comptable